





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-77**

**Séance publique du**

**7 avril 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220407- lmc1209877-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2022
Date de réception : lundi 11 avril 2022
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU PONT DES MILLES**

Le 7 avril 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 1er avril 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise COURANJOU à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gilles DONATINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2022

-----

**Nomenclature : 8.3**  
Voirie

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gilles DONATINI  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur Jacques BOUDON

**Politique Publique : 05-TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC**

**OBJET** : TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU PONT DES MILLES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Pont des Milles (avenue Marcel Roche), qui relie le centre du village et le quartier Monclar, nécessite des travaux de confortement importants. L'état de l'ouvrage a imposé de supprimer la circulation des transports en communs et des poids lourds.

Une fuite importante du réseau d'alimentation en eau potable a été détectée et réparée en fin d'année dernière par la REPA (Régie des Eaux du Pays d'Aix). Les études de sol (sondages géotechniques) ont révélé une disparition des fines au niveau de la culée sud (côté village). De ce fait, la portance des sols dans cette zone s'est trouvée amoindrie. Cette situation nécessite une reprise de la dalle de transition (qui assure la liaison entre la berge de l'Arc et la culée sud). La zone impactée représente environ 25 mètres linéaires.

Après études, il s'avère que la seule solution envisageable consiste en la création d'une dalle de répartition bâtie sur micropieux. En effet, toute autre solution technique s'avèrerait difficile à mettre en œuvre sans impacter les propriétés riveraines privées. De ce fait, il conviendra de décaisser la 1<sup>ère</sup> partie de l'ouvrage sur une profondeur moyenne de 1,5 à 2 mètres afin de créer un dallage fondé sur pieux. Les refends seront épinglés afin d'éviter tout mouvement latéral, que ce soit côté promenade de l'Arc (côté lavoir de grand-mère) comme du côté d'une propriété privée riveraine.

La présence de nombreux réseaux nécessiteront un dévoiement temporaire. Les différents concessionnaires concernés devront donc déplacer provisoirement leurs réseaux, avant de

pouvoir les remettre en fonction sous chaussée (dans l'espace située entre la chaussée et la dalle enterrée créée dans le cadre des travaux de confortement). Pour cela, il conviendra d'autoriser les concessionnaires à réaliser les travaux. Les réseaux concernés sont les suivants :

- Réseau gaz géré par GRDF
- Réseaux électriques (HT et MT) gérés par ENEDIS
- Eclairage Public
- Alimentation en eau potable gérée par la REPA
- Assainissement géré par la REPA
- Téléphonie et fibre gérées par Orange

Ces dévoiements temporaires nécessiteront des coupures partielles de la circulation (par demi-chaussée), mais aussi des coupures totales à la circulation dans le cas particulier des travaux de dévoiement de la conduite de gaz.

Les travaux de réfection et confortement vont, quant à eux, fortement impacter la circulation, tant piétonne que véhicule, et nécessitent une fermeture de l'ouvrage pendant 3 mois. Un planning prévisionnel de cette opération est joint à la présente délibération, pour votre parfaite information. Le coût de cette opération est estimé à 350 000 € et fait l'objet d'une inscription budgétaire dans le cadre du budget primitif 2022.

En conséquence, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou le Conseiller Municipal en charge des ouvrages d'art à signer les conventions avec les différents concessionnaires de réseaux afin de dévoyer temporairement les réseaux impactés par les travaux de confortement ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou le Conseiller Municipal en charge des ouvrages d'art à signer les conventions et tout document visant à réintégrer les réseaux de manière définitive après travaux de confortement du Pont des Milles.

Présents et représentés	: 48
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

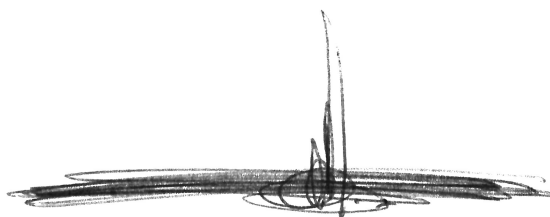
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/04/2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Nom

février mars avril mai juin juillet août septembre octobre novembre décembre

- ☐ • Etudes
  - Cahiers des charges concessionnaires
  - Réunion avec les télécom Orange
  - Etablissement plans de phasage+réseaux
  - Contrôle des études de conception
  - Etablissement du CCTP
  - Conventions travaux concessionnaires
  - Validation complète concessionnaires
- ☐ • Travaux de dévoiement des réseaux
  - Délai préavis travaux télécom Orange
  - Dévoiement télécom Orange
  - Délai consignation réseau HTA Enedis
  - Dévoiement réseaux HTA+BTx2 Enedis
  - Délai préavis travaux coupure gaz GRDF
  - Travaux coupure gaz+dévoiement GRDF
  - Délai préavis travaux coupure eau
  - Travaux coupure eau
- ☐ • Travaux de consolidation du pont
  - Installation de chantier
  - Travaux de consolidation culée Sud
  - Travaux de réparation du pont (autres)
- ☐ • Accessibilité du pont aux usagers
  - Circulation en 1/2 chaussée
  - Pont coupé à la circulation
  - Circulation en 1/2 chaussée
  - Circulation en 1/2 chaussée
  - Pont coupé à la circulation, yc piétons
  - Circulation en 1/2 chaussée

